



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe, SIMOND Stéphane.

Etaient Représentés :

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric
 DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard
 ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain,

THEME : **SPORTS 3**

OBJET : **TARIFS DE LOCATION AU
1^{ER} AOUT 2010 DE 15 LOGEMENTS
ET CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE AU PROFIT DE LA
SAEMS LES DIABLES ROUGES**

Absents-Excusés :

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale,
 ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, JIMENEZ Claude

Secrétaire de Séance : BOVETTO Fanny



Rapporteur : Eric PEYTHIEU

Par décision n°105-2009 en date du 24 juillet 2009 et convention en date du 08 septembre 2009, la Commune de Briançon a mis à la disposition de la SAEMS Les Diables Rouges, pour une durée d'un an et moyennant le versement d'une redevance mensuelle s'élevant à la somme de 6 360.00 € à laquelle s'ajoute le paiement des fluides, quinze logements communaux vacants à compter du 01^{er} août 2009 afin d'y loger les joueurs de hockey sur glace de l'équipe première de Briançon.

Cette convention a expiré le 31 juillet dernier.

Dans un souci de soutien aux activités concourant à la diffusion et à la valorisation de l'image de Briançon, nommé ville (de moins de 20 000 habitants) la plus sportive de France en 2007 par le journal l'Equipe, il est nécessaire de continuer à loger les joueurs de hockey qui participeront à l'exploitation et à la valorisation de l'image des Diables Rouges.

Conformément à la législation en vigueur, il appartient au conseil municipal de fixer le tarif de location des appartements.

A titre exceptionnel pour la saison 2010/2011 le tarif de location des appartements mis à la disposition de la SAEMS Les Diables Rouges peut être fixé par un loyer mensuel de 2 250.00 €.

Une convention d'occupation à titre précaire sera établie entre la SAEMS Les Diables Rouges et la Commune de Briançon selon les termes prévus par la présente délibération.

Etant précisé que ces mesures prendront effet rétroactivement au **01^{er} Août 2010**, qu'elles sont décidées pour permettre l'apurement du passif de la SAEMS et qu'elles prendront fin au 31/07/2011 date à partir de laquelle les anciens tarifs seront appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer, conformément à la législation en vigueur, le tarif de location des logements à 2250 € par mois.

Etant précisé que toutes les charges afférentes à ces logements seront à la charge exclusive des locataires.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune de Briançon tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE